

ASSEMBLÉE NATIONALE30 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 49

présenté par
Mme Buffet

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

À l'alinéa 256, substituer aux mots :

« du sport »

les mots :

« de la culture physique sportive et artistique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement de rédaction proposent de modifier l'intitulé de cet alinéa. Le terme de sport ne recouvre pas l'ensemble des pratiques sociales (danse, arts du cirque...). Les auteurs proposent de retenir le texte plus large de culture physique sportive et artistique. Tel est l'objet de cet amendement.